



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 19 mars 2024

### **INFLUENZA AVIAIRE : LA SITUATION SANITAIRE S'AMÉLIORE ET PERMET D'ABAISSE LE NIVEAU DE RISQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN**

**La France n'a détecté aucun nouveau foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage depuis le 16 janvier 2024, et aucun cas en faune sauvage depuis le 12 février. Face à cette situation sanitaire favorable, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a décidé d'abaisser le niveau de risque IAHP de « élevé » à « modéré » à compter du 18 mars.**

Au 16 mars, la France recense un total de dix foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage depuis la première détection dans une exploitation agricole le 27 novembre 2023. À titre de comparaison, 315 foyers étaient recensés à la même date l'an passé.

Au niveau européen, le virus a actuellement une faible incidence sanitaire dans les couloirs de migration ascendants traversant la France.

**Ces éléments sanitaires favorables, résultant de la moindre circulation du virus en Europe et surtout de la campagne de vaccination inédite conduite avec succès par la France, conduisent aujourd'hui le ministère à abaisser le niveau de risque à « modéré » pour l'influenza aviaire, à compter du 18 mars.** Pour rappel, la France était en niveau de risque « élevé » depuis le 5 décembre 2023.

Pour le Tarn, le passage au risque « modéré » rend possible, d'une part la sortie des canards en parcours extérieur et, d'autre part la sortie des autres volailles sans restriction.

**Toutefois, afin de prévenir le risque de diffusion, tout mouvement d'un élevage vers un autre élevage doit être précédé de tests virologiques pour les canards ayant été en parcours extérieurs.**

Cette amélioration de la situation sanitaire ne doit toutefois pas conduire à un relâchement de la prévention. Il est demandé à tous les acteurs de la filière de maintenir leur vigilance et de respecter une application stricte des mesures de biosécurité en vigueur.

### **Contacts presse :**

Magali ROUQUIE – 06 03 67 67 24

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr

**Contact :**

DDETSPP  
Cité administrative  
18 Avenue du Maréchal Joffre  
81013 ALBI Cedex 9  
Tel : 05 81 27 53 23 / 53 12  
Mail : ddetspp-spa@tarn.gouv.fr

**Contacts presse :**

Magali ROUQUIE – 06 03 67 67 24  
Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45  
Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98  
Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22  
Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr